



Durée conseillée :

1 jour

Tarif en inter-entreprise :

650 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1440 € HT/ jour / groupe

Surendettement ; Maîtriser la procédure

Référence : **RCV.04**

<https://www.cnfce.com/formation-surendettement-maitriser-la-procedure>

Formation surendettement : maîtriser la procédure de surendettement

Particulier ou professionnel sont confrontés de plus en plus à des **situations de surendettement**. Ce programme de **formation sur le surendettement** vous permettra de maîtriser les notions juridiques et le déroulement de la **procédure de surendettement**. Les dernières évolutions réglementaires vous apporteront une vision globale du surendettement afin de mieux appréhender son fonctionnement. A noter que cette formation tient compte des dernières évolutions réglementaires.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le traitement de dossiers de surendettement
- Maîtriser étape par étape toute la procédure
- Maîtriser la procédure de rétablissement personnelle
- Savoir sauver sa créance en tant que créancier

Programme

Saisine de la commission de surendettement, comprendre

l'organisation et le fonctionnement

- Composition et rôle de cette commission de surendettement, identifier les personnes concernées
- Comprendre les mécanismes de dépôt du dossier devant la commission
- Appréhender les critères de recevabilité d'un dossier de surendettement
 - L'étude du dossier sur l'état d'endettement du particulier
- L'effet de la saisine sur les voies de recours
- Connaître l'attitude des créanciers face à la situation

Faire le point sur la mise en place du plan de redressement

- Comprendre comment l'état d'endettement du particulier est déterminé
- L'élaboration du plan conventionnel de redressement : de la négociation à la phase du plan de redressement
- Les mesures de recommandations de la commission de surendettement
- Le rééchelonnement des dettes, la baisse des taux d'intérêts, le moratoire, la remise de dette
- Les incidences du décret du 24 novembre 2007 sur la phase de recommandation
- Focus sur la situation du débiteur sans bien saisissable

Comprendre le rôle du juge de l'exécution et son environnement

- Statuer sur la vérification des créances et le bien fondé
- Le principe de suspension des voies d'exécution
- La force exécutoire des recommandations de la commission
- La contestation des mesures et la relation des créanciers

Qu'est-ce que la faillite personnelle du débiteur ? La loi Borloo du 1er août 2003 et la loi Lagarde du 1er novembre 2010

- Connaître les conditions d'ouverture de la procédure de surendettement
- Connaître la compétence du juge de l'exécution
- Déterminer les conséquences sur le patrimoine du surendetté
- Focus sur les dernières évolutions jurisprudentielles

Point sur la loi de régularisation et de séparation des activités bancaires du 1er janvier 2014

- Comment fonctionne et se déroule la phase de négociation ?
- Identifier les mécanismes de la procédure d'exécution
- Focus sur les intérêts et les pénalités de retard sur les créances
- Le cas des propriétaires surendettés

Les dernières évolutions juridiques liées au surendettement

- Faire le point sur la loi du 18 novembre 2016 et la loi Sapin II applicables au 1^{er} janvier 2018

Programme daté du 31/03/2020

Public & prérequis

Public cible

- Gestionnaire contentieux
- Agent de recouvrement
- Responsable contentieux
- Assistante juridique
- Toute personne ayant à intervenir dans le cadre de procédure de surendettement

Pré-requis

Il est recommandé d'avoir des notions en droit pour suivre la formation surendettement, maîtriser la procédure

Méthodes pédagogiques

- Exposé théorique, modèles d'élaboration de courriers destinés à la commission de surendettement de la banque de France
- Alternance entre questions/réponses
- Etudes de cas des dossiers apportés par les participants
- Support de cours formation surendettement

Évaluation des acquis en fin de formation

Dates et lieux

Date de début	Date de fin	Lieu de formation
08-12-2020	08-12-2020	PARIS
18-12-2020	18-12-2020	BORDEAUX
06-01-2021	06-01-2021	LILLE
15-01-2021	15-01-2021	LYON
10-02-2021	10-02-2021	BORDEAUX
26-02-2021	26-02-2021	CLASSE VIRTUELLE
12-03-2021	12-03-2021	PARIS
13-04-2021	13-04-2021	LILLE
05-05-2021	05-05-2021	LYON
18-05-2021	18-05-2021	PARIS
08-06-2021	08-06-2021	BORDEAUX
23-06-2021	23-06-2021	CLASSE VIRTUELLE
16-07-2021	16-07-2021	PARIS
02-08-2021	02-08-2021	LYON
27-08-2021	27-08-2021	LILLE
09-09-2021	09-09-2021	BORDEAUX
20-09-2021	20-09-2021	CLASSE VIRTUELLE
25-10-2021	25-10-2021	BORDEAUX
03-11-2021	03-11-2021	CLASSE VIRTUELLE
23-11-2021	23-11-2021	LILLE
09-12-2021	09-12-2021	LYON
21-12-2021	21-12-2021	PARIS

